

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est un geste, une attitude et/ou une parole, le plus souvent volontaire et répété, d'une personne en position de force à l'égard d'un autre, souvent plus vulnérable, qui vise à faire du tort et/ou à blesser physiquement ou émotionnellement cette personne.

L'intimidation peut prendre différentes formes:

- A. Violence psychologique:**
diminuer, dénigrer, humilier, harceler, mépriser.
- B. Violence verbale:**
se moquer, injurier, menacer, faire chanter.
- C. Violence physique:**
frapper, pousser, cracher, voler, endommager les biens.
- D. Violence sociale:**
rejeter, exclure, ignorer, lancer des rumeurs, briser intentionnellement des amitiés.

L'intimidation n'est pas un conflit ou une simple taquinerie.

L'intimidation peut facilement déborder de la cour d'école avec l'internet et les médias sociaux. On parle alors de la cyberintimidation.



L'intervention à l'école

Tout incident lié à la violence ou à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel. Lors d'un tel incident, une procédure d'intervention à trois niveaux sera mise en place respectant les étapes suivantes :

A. Mettre fin à l'acte

- Exiger l'arrêt du comportement
- Assurer la sécurité de la victime.
- Rencontrer les enfants concernés (l'intimidé, l'intimidateur, le témoin) dans les meilleurs délais.

B. Nommer le comportement

- Identifier l'acte répréhensible en s'appuyant sur les valeurs, les règles de vie et les mesures de sécurité de l'école.
- Mettre l'accent sur les impacts possibles d'un tel acte sur les individus.
- Évaluer la situation et prendre les informations nécessaires à la prise de décision.

C. Orienter vers les comportements attendus

- Rencontrer et sanctionner l'auteur de l'acte de violence ou d'intimidation.
- Signifier le changement de comportement attendu à l'élève qui a commis l'acte.

D. Agir auprès de la victime

- Référer à des services spécialisés.
- S'assurer de la sécurité de la victime.
- Informer l'élève sur les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

E. Transmettre

- Signaler la situation en remplissant le rapport prévu à cet effet.
- Consigner le rapport pour usage ultérieur.
- Transmettre les informations aux parents.

F. Suivi

- Auprès de la victime afin de s'assurer que la situation n'est plus présente.
- Restez vigilants.

Le soutien à l'école

Soutien auprès des victimes

Actions prises

- Proposer des rencontres individuelles pour l'élève avec une personne ressource.
- Assurer un climat d'écoute et de confiance.

Mesures de soutien offertes

- Rencontres avec un professionnel.
- Soutien de l'élève lors de la réintégration de l'intimidateur.

Soutien auprès des élèves témoins

L'école favorise l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement. Pour ce faire, l'école :

- Favorise, à travers les activités parascolaires, le développement des valeurs collectives d'entraide et de coopération;
- Assure la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence;

Soutien auprès des élèves auteurs d'actes d'intimidation et de violence

L'école privilégie les rapports sociaux cordiaux entre les élèves. Pour l'intimidateur, un service d'aide peut être recommandé aux parents (soutien TES, CIUSSS, service en psychologie, etc.).

Notre engagement

Nous nous engageons à fournir un environnement respectueux et sécuritaire pour tous les élèves de l'école Les Bocages. La violence et l'intimidation de tous les genres sont inacceptables dans notre milieu. Elles ne sont pas tolérées non plus dans l'autobus scolaire ou par l'intermédiaire des médias sociaux.



Notre approche

Au cours des dernières années, nous avons mis en place un système de règles de vie dans lequel nous valorisons le renforcement des bons comportements et la résolution pacifique des conflits. Par le biais d'un billet rouge, nous intervenons afin de ne pas accepter les gestes de violence et d'intimidation.

De façon régulière, les élèves du primaire sont sondés via les billets de dénonciation afin de savoir s'ils sont victimes d'intimidation ou s'ils ont été témoins d'une situation d'intimidation. Cette consultation est menée de façon confidentielle afin de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer librement sur le sujet. Elle permet à tous les élèves de pouvoir dénoncer certaines situations vécues au cours des dernières semaines. Nous prenons le temps de rencontrer les enfants impliqués.

La prévention à l'école

Voici quelques exemples d'activités qui ont été planifiées¹ au cours de la présente année scolaire :

- Activité sur la démarche de résolution de conflit animée en classe par une éducatrice.
- Activité de dénonciation anonyme en classe (billets de dénonciation).
- Valorisation des bons comportements par un système de renforcement (récréation prolongée et tirage de prix).
- Les activités dans le cadre de la semaine des *GESTES GENTILS GRATUITS* (GGG).
- Visite d'un policier dans les classes de 6^e année.
- Atelier de prévention sur l'intimidation dans les classes de 3^e à 6^e année.
- Signature d'un engagement par les élèves afin de respecter les autres et la différence.
- Projet « jeunes leaders » avec les élèves du 3^e cycle qui animent des jeux dans la cour du 1^{er} cycle.
- Système disciplinaire clair et cohérent.
- Système d'émulation positif des bons coups par cycle (billets BRAVO).
- Lecture d'histoires liées à l'intimidation, au rejet, à l'estime de soi au premier cycle.
- Affiches sur la résolution de conflits.
- Présence à la sortie des autobus de jeunes brigadiers.
- Implication des jeunes de 4^e année comme brigadiers dans la cour du 1^{er} cycle.

¹: Certaines activités planifiées n'ont pas eu lieu cette année en raison des mesures sanitaires exigées.

Agir ensemble pour un milieu sûr et stimulant

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
École Les Bocages
2020-2021



École Les Bocages

L'intervention à l'école

Lien avec notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

A. Mettre fin à l'acte

B. Nommer le comportement

C. Orienter vers les comportements attendus

D. Agir auprès de la victime

E. Transmettre

Niveau #1

Intervention #1 / Intervention #2

Mon enseignant(e) ou l'intervenante me rencontre

On me nomme clairement le comportement que je dois arrêter ainsi que les conséquences sur moi et sur les autres si je répète celui-ci.

J'explique ce qui est problématique dans mes agissements.

Je fais une fiche de réflexion que mes parents doivent signer.

Billet rouge

Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé
En faisant un dessin
En écrivant une lettre
En rencontrant l'élève

La victime est rencontrée par les intervenants et je m'engage à modifier mon comportement à son endroit.

Je sais que la victime connaît les mécanismes de signalement si la situation recommence.

Un suivi à mes parents est effectué et signature du **billet rouge**.

Niveau #2

Intervention #3

Mon enseignant(e) ou l'intervenante du service de garde me rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Une feuille de suivi m'est donnée où le comportement attendu est ciblé et nommé.

Un « arrêt d'agir » est fait et des contraintes me sont imposées dans mes déplacements dans la cour.

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Assignation d'une zone de jeu
Réparation du geste posé
Je fais une fiche de réflexion avec mes parents

Billet rouge

Je présente mes excuses à l'élève que j'ai intimidé

En écrivant une lettre ou en faisant un dessin
En rencontrant l'élève

La victime est rencontrée par les intervenants et je m'engage à modifier mon comportement.

Un soutien est offert à la victime.

Un soutien est offert à l'intimidateur en prévention.

Je fais signer, par mes parents mon **billet rouge** et je fais avec eux ma fiche de réflexion.

Intervention #4

L'éducatrice spécialisée me rencontre avec la direction

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Réparation du geste posé
Signature d'un contrat
Ateliers de résolution de conflits

Billet rouge

La direction convoque les parents à une rencontre et un plan d'action est fait.

Niveau #3

Intervention #5

L'éducatrice me rencontre avec la direction

Je perds le privilège d'être en classe.
En étant suspendu à l'école ou à la maison.

Rencontre avec l'éducatrice spécialisée

Révision de la feuille de suivi
Retour sur le contrat
Réparation des gestes posés

Avec mon parent, je rencontre le policier-éducateur et/ou un intervenant du CLSC

La direction convoque mes parents pour une rencontre.

Selon la gravité du geste posé, la direction de l'école peut gérer une situation en appliquant les mesures du niveau 2 ou 3 dès la première intervention.